



N° : 2024DM61

**SERVICE : Finances**  
**REF. : IM**

## DECISION DU MAIRE 2024

### Objet

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds « Rénovation énergétique de l'éclairage public »

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu l'appel à projet pour la rénovation énergétique de l'éclairage public du département du Val d'Oise,

CONSIDERANT que le projet est éligible à l'appel à projet « rénovation énergétique de l'éclairage public » sur la base d'un taux d'intervention de 25% dans la limite du plafond de dépenses éligibles de travaux fixé à 200 000 € HT,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public,

### DECIDE

**Article 1** : De solliciter une subvention de 50 000 € auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du programme « Rénovation énergétique de l'éclairage public »

**Article 2** : De présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Libellé	Montant H.T.	%	Libellé	Montant H.T.	%
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	19 646,00 €	1,80%	FNCCR - ACTEE2	2 446,93 €	0,22%
Etude - S.D.A.L	11 895,00 €	1,09%	FNCCR - ACTEE2	1 867,20 €	0,17%
Gestion administrative, démarches DICT et aide obtention contrats CEE	39 889,20 €				
Gestion et optimisation énergétique	69 509,82 €				
<b>Travaux :</b>			Fonds vert 2023	371 785,86 €	34,00%
- changement de mâts et têtes d'éclairage	719 833,31 €	65,83%	Conseil Départemental 95	50 000,00 €	4,57%
- mise à niveau des armoires électriques obsolètes			Région Ile de France	150 000,00 €	13,72%
Télégestion	216 189,48 €	19,77%	Fonds propres / Intracting	509 125,32 €	46,56%
Acquisition d'un logiciel de G.M.A.O	16 525,00 €	1,51%	FNCCR - ACTEE2	8 262,50 €	0,76%
<b>TOTAL</b>	<b>1 093 487,81 €</b>	<b>90,00%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 093 487,81 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

**Article 4** : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Nadine NINOT

